

ARRETE n° 26-0073

Portant nomination des référent(e)s numériques
au Conseil des Systèmes d'Information (CSI)

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation notamment les articles R. 715-9 et suivants,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,

ARRETE

Article unique : Sont nommé(e)s référent(e)s au Conseil des Systèmes d'Information (CSI) pour une durée de 3 ans :

Akram Alhussein	au titre de l'antenne de Nogent
Christine Aubrat	au titre de la Direction à la Recherche
Florian Blachère	représentant les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs
Gaëtan Chrétien	au titre de la Direction des Ressources Humaines
Nicolas Cunin	au titre de la Direction de la Communication
Thierry Boulogne	au titre de la Direction Déléguée de l'EUT+
Lily Bethencourt	au titre du Secrétariat général de l'EUT+
Alexis Santin	au titre de la Direction des Relations Entreprises
Emmanuelle Jobé	au titre de l'Administration Générale et des services généraux (Direction, Direction générale des services, Affaires Institutionnelles et Juridiques, Patrimoine/Logistique et Pôle santé)
Isabelle Lartillier	au titre du Service Pilotage et Affaires Financières
Julie Chipaux	au titre de l'Ecole Doctorale
Dominique Moreau	au titre de la Direction à la Formation et à la Pédagogie
Gregory Narayanan	au titre de la Direction des Relations Internationales
Séverine Roze	au titre de la Direction du Numérique
Olivier Sanchez	au titre de l'Agence Comptable et du Service Facturier
Jean-Baptiste Vu-Van	au titre de la Bibliothèque Universitaire

Le référent numérique devra dans son secteur d'activité :

- documenter les demandes et les intégrer dans le portefeuille de projet de la DNum, prioriser ces demandes et identifier leur valeur avec les AMOA,
- participer aux projets en cours (revues de projet, tests, recettes, participation à l'élaboration des formations et de la documentation),
- rappeler et promouvoir les bonnes pratiques numériques et de sécurité au sein de leur service,



utt
UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE
TROYES

MEMBER OF



- assurer la communication des informations, directives et alertes provenant de la DNum et du RSSI aux membres de leur service,
- servir de point de contact pour relayer les besoins, les préoccupations et les retours d'expérience de leur service à la DNUM et au RSSI.

Cette mission prend effet dès la signature du présent arrêté et se terminera le 31 mars 2028.

Fait à Troyes, le 03 février 2026



Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT

Original : Service des affaires juridiques

Copies : Intéressé(e)s

Direction des ressources humaines
Directeur Délégué DNum

Diffusion générale : www.utt.fr